
THE COURT SECURITY ACT
(C.C.S.M. c. C295)

Court Areas Designation Regulation

Regulation 47/2000
Registered April 27, 2000

Designated court areas

1 The following are designated as court areas:

(a) Winnipeg Law Courts Complex, 408 York Avenue, Winnipeg;

(b) the building situated at 1501 Chevrier Boulevard, Winnipeg.

LOI SUR LA SÉCURITÉ DANS LES TRIBUNAUX
(c. C295 de la C.P.L.M.)

Règlement sur la désignation des zones des tribunaux

Règlement 47/2000
Date d'enregistrement : le 27 avril 2000

Désignation des zones des tribunaux

1 Sont désignés à titre de zones des tribunaux :

a) le palais de justice de Winnipeg, situé au 408, avenue York, à Winnipeg;

b) le bâtiment situé au 1501 du boulevard Chevrier, à Winnipeg.

The Queen's Printer
for the Province of Manitoba

L'Imprimeur de la Reine
du Manitoba